**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

# ARRÊTÉ du 10 juin 2022

## fixant les dates des élections pour le renouvellement partiel des membres du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires

Le ministre de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 242-4-1 à R. 242-4-30 ;

Vu le décret n° 2017-514 du 10 avril 20217, relatif à la réforme de l'Ordre des vétérinaires ;

Sur proposition de la Directrice générale de l'alimentation,

**A R R Ê T E**

### Article 1er

La date des élections pour le renouvellement partiel des membres du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires est fixée au lundi 21 novembre 2022.

### Article 2

Conformément aux dispositions du décret n° 2017-514 du 10 avril 2017 et de l'article R. 242-4-1 du CRPM, qui fixe le nombre de conseillers nationaux à quatorze, le nombre de poste à pourvoir est de sept.

### Article 3

Le tirage au sort, d'un membre dont le mandat ne courra que jusqu'à l'élection suivante, sera appliqué conformément à la règle mentionnée au II de l'article R. 242-30 dur CRPM, sauf volonté exprimée par un ou plusieurs élus de réduire la durée de leur mandat.

### Article 4

La Directrice générale de l'alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait à Paris, le 10/06/2022

Le ministre de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire,

Pour le ministre et par délégation,
E. SOUBEYRAN

EMMANUELLE SOUBEYRAN ID

Signature numérique de EMMANUELLE SOUBEYRAN ID
Date : 2022.06.10 20:23:05 +02'00'